



Echos : eau, la ressource en crise

Source: lettre mensuelle de François Cavallier décembre 2017

LA LETTRE de François Cavallier



L'avenir du patrimoine départemental de la Siagnole sera remis en jeu l'an prochain, au bout d'une délégation de service public de 25 ans qui avait débuté en 1993. Dans ce dossier, deux issues paraissent les plus probables : ou bien la continuité de la délégation de service public (avec la présence d'un investisseur privé, choisi après appel à la concurrence), ou bien la création d'une société publique locale, ne contenant que des collectivités (Département, CCPF et CAVEM par la voie du SEVE), option qui a toujours été la mienne (voir notamment ci-dessous). Il n'existe pas de raison que cette option, si elle est soutenue par tous les maires, n'aboutisse pas.

Or, tel ou tel d'entre eux est traversé par la tentation de la surenchère.

Dans ce rêve de grandeur, non seulement la communauté, toujours en voie d'emballlement comme je le déplore, se verrait bien non seulement reprendre la compétence eau et assainissement aux communes avant 2020 (ce qui est déjà un chantier absolument considérable), mais aussi devenir un producteur d'eau dans une de ces grandes régies communautaires que chérissent comme un fantasme les esprits dirigistes.

Cette troisième voie consisterait à demander au Département la cession du patrimoine de la Siagnole. Mais une telle hypothèse pose deux problèmes majeurs : d'abord la question de son coût pour notre intercommunalité, et ensuite la question de ceux des usagers de la Siagnole qui ne sont pas du pays de Fayence. Rappelons tout de même que la moitié de cette eau dessert le littoral qui en est l'exutoire, et que plus de deux tiers de ceux qui la consomment vivent ailleurs que chez nous. Il me semble légitime que la gouvernance d'une structure qui distribue de l'eau permette aux représentants de tous ses usagers d'y participer : c'est de cette façon, et sur la même logique, que je suis audible lorsque je demande que le SAGE de la Siagne ne soit pas confié demain au syndicat mixte créé par le 06 qu'est le SMIAGE, mais reste porté par une structure qui soit à l'échelle du bassin versant, et paritaire entre les deux départements. Si d'ailleurs la propriété des eaux de la Siagnole est départementale, c'est bien parce que l'enjeu de leur usage, dépassant notre seul territoire, est un sujet dont l'échelle de l'enjeu est elle-même départementale.

Le passage de la Siagnole en DSP en 1993 avait entraîné un sentiment de dépossession. La fin de cette DSP de 25 ans doit être évidemment l'occasion d'effacer ce sentiment, et c'est bien ma conviction et mon engagement. Faisons-le entre collectivités concertées et non pas rivales. On ne réparera pas une injustice (la cession au privé, il y a 25 ans, d'une partie de ce capital), par une autre injustice (la prise de possession unilatérale de certains usagers au détriment des autres). Et souvenons-nous qu'on a risqué de perdre à vouloir trop gagner.



C'est en 1993 que le Département a concédé l'exploitation du service public de la Siagnole à une Société d'Economie Mixte, dénommée E2S (voir ici la plaquette sur la renaissance de la Siagnole, publiée peu avant cette décision : <http://bit.ly/2widCM5>).

A l'époque, cette décision avait fait le plus grand bruit, provoquant notamment la chute du conseiller général de l'époque, Jean-Marie Bertrand, au profit de mon prédécesseur Alfred Rolland. L'ouverture du capital à un actionnaire privé, en l'occurrence Veolia, avait nourri tous les fantasmes. Il a été dit en ce temps-là, et souvent ressassé depuis, que la collectivité départementale avait bradé un patrimoine public, et chacun s'est mis à imaginer que la présence d'un actionnaire allait signifier une sorte de pillage, que les prix allaient augmenter, et que l'actionnaire allait se faire servir de somptueux dividendes.

C'est tout le contraire qui s'est produit : le prix de l'eau des sources, qui était à 0,07 € le m³ en 1993, est resté stable pendant plus de vingt ans pour ne passer à 0,13 € le m³ qu'en 2015. Pendant l'ensemble de la période, jamais l'actionnaire Veolia n'a prélevé le moindre dividende, et la technicité qu'il a apportée (le directeur et son adjoint sont issus de ses rangs),

son aide aussi en matière comptable sur des normes propres à ce secteur, ont nettement bonifié le fonctionnement de la structure, et je tiens à rendre ici cette justice à notre partenaire. Il y aura aussi trouvé ce qui l'intéressait en tant que fermier du S.E.V.E., c'est-à-dire la stabilité de l'alimentation à prix bas de l'usine du Gargalon. Mais la diabolisation des grands groupes fait que, aussi injuste que cela soit parfois, il est difficile, sur le plan symbolique, de conserver un actionnaire privé au capital de la Siagnole.

La question se pose dans le cadre de la préparation de l'arrivée à terme, l'an prochain, du contrat de concession de la Siagnole. Toutes les options ont été étudiées, et celle qui semble la plus consensuelle est celle de la création d'une S.P.L. (Société publique locale), qui resterait donc une structure de droit privé, avec la fluidité et la réactivité de gestion que cela permet, tout en étant composée exclusivement de collectivités : en l'occurrence le Département, qui restera majoritaire puisque les sources et les forages sont son patrimoine, et les deux intercommunalités desservies par ces ressources : la communauté de communes du pays de Fayence (principal partenaire minoritaire), et l'agglomération de Frejus-Saint Raphaël (la CAVEM).

Mais attention, le contre-lobbying des uns ou des autres peut encore tout remettre en cause.